

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	2
Rapport des auditeurs indépendants	3
États financiers consolidés	
États consolidés des résultats	7
États consolidés du résultat global	8
États consolidés des variations des capitaux propres	9
Bilans consolidés	11
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	12
Notes afférentes aux états financiers consolidés	13
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	13
Note 2. Principales méthodes comptables	13
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	28
Note 4. Norme comptable future	31
Note 5. Acquisitions d'entreprises	31
Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	32
Note 7. Impôt sur le résultat	33
Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	35
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	35
Note 10. Créances	36
Note 11. Créances sur cartes de crédit	36
Note 12. Stocks	38
Note 13. Actifs détenus en vue de la vente	38
Note 14. Immobilisations corporelles	39
Note 15. Immeubles de placement	41
Note 16. Immobilisations incorporelles	42
Note 17. Goodwill	43
Note 18. Autres actifs	44
Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	44
Note 20. Provisions	45
Note 21. Dette à long terme	46
Note 22. Autres passifs	49
Note 23. Capital social	49
Note 24. Gestion du capital	51
Note 25. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	52
Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	59
Note 27. Charges au titre des avantages du personnel	61
Note 28. Contrats de location	62
Note 29. Instruments financiers	65
Note 30. Gestion des risques financiers	67
Note 31. Passifs éventuels	69
Note 32. Garanties financières	71
Note 33. Transactions entre parties liées	72
Note 34. Informations sectorielles	76
Rétrospective des trois derniers exercices	78
Glossaire	##

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel – Revue financière relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel – Revue financière concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et les membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel – Revue financière.

Toronto, Canada
Le 23 février 2022

Le président du Conseil et président,
[signé]
Galen G. Weston

Le chef de la direction financière,
[signé]
Richard Dufresne

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Les Compagnies Loblaw Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 1^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021;
- les états consolidés des résultats des exercices de 52 semaines et de 53 semaines clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global des exercices de 52 semaines et de 53 semaines clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres des exercices de 52 semaines et de 53 semaines clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines et de 53 semaines clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 1^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes à notre audit des états financiers au Canada et nous avons assumé nos autres responsabilités déontologiques selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport des auditeurs.

Évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers pour les magasins d'alimentation au détail

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2, 3, 14 et 28 des états financiers. Chaque date de clôture, l'entité revoit la valeur comptable de ses actifs non financiers afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un tel indice existe, l'entité soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation s'établissent respectivement à 5 447 millions de dollars et à 7 175 millions de dollars. L'entité a déterminé que chaque magasin de détail constitue une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») distincte aux fins du test de dépréciation. La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable. Les estimations de l'entité incluent :

- le taux d'actualisation et les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat en ce qui a trait à la valeur d'utilité;
- les taux de capitalisation et les taux de location du marché pour ce qui est de la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Rapport des auditeurs indépendants

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers, plus précisément les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, pour les magasins d'alimentation au détail constituait une question clé de l'audit. Les actifs du secteur de l'alimentation au détail représentent la majeure partie du secteur Vente au détail visé par l'évaluation de la dépréciation. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur du solde et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable. Des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires aux fins de l'évaluation des éléments probants à l'appui des estimations de l'entité en raison de la sensibilité de la valeur recouvrable à des changements mineurs dans ces estimations.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué la conception et effectué un test de l'efficacité du fonctionnement du contrôle sur la revue par l'entité de la valeur recouvrable des UGT. Ce contrôle comprend l'évaluation des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, nous avons évalué le caractère approprié :

- des estimations relatives aux prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat utilisés dans la détermination de la valeur d'utilité en les comparant au chiffre d'affaires et au résultat historiques réels générés par les magasins d'alimentation au détail. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements touchant les magasins de détail pour apprécier les ajustements apportés pour en arriver aux estimations relatives aux prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat, ou l'absence de tels ajustements;
- des taux de capitalisation et des taux de location du marché utilisés pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente en les comparant à des informations externes telles que des rapports sectoriels ou des inscriptions de biens immobiliers commerciaux.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le caractère approprié du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité en le comparant à une fourchette de taux d'actualisation élaborée de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document intitulé « Rapport annuel de 2021 - Revue financière »;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel de 2021 ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion et un document intitulé « Rapport annuel de 2021 - Revue financière » déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Rapport des auditeurs indépendants

Les informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel de 2021 » devraient être mises à notre disposition après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

Rapport des auditeurs indépendants

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Toronto, Canada
Le 23 février 2022

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Sebastian Distefano.

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021	2020
Produits	53 170 \$	52 714 \$
Coût des marchandises vendues	36 436	36 725
Frais de vente et charges générales et administratives	13 797	13 624
Résultat d'exploitation	2 937 \$	2 365 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	495	742
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 442 \$	1 623 \$
Impôt sur le résultat (note 7)	466	431
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 8)	1 875 \$	1 108 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	101	84
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 8)		
De base	5,49 \$	3,08 \$
Dilué	5,45 \$	3,06 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 8)		
De base	339,1	355,5
Dilué	341,8	358,2

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Profits (pertes) de change	— \$	2 \$
Profits (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie (note 29)	5	(28)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 25)	282	(41)
Autres éléments du résultat global	287 \$	(67) \$
Résultat global total	2 263 \$	1 125 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	2 162 \$	1 041 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	101	84
Résultat global total	2 263 \$	1 125 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 2 janvier 2021	6 824 \$	221 \$	7 045 \$	3 813 \$	109 \$	39 \$	(34) \$	16 \$	21 \$	131 \$	11 119 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 875 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	101 \$	1 976 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	282	—	—	5	—	5	—	287
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	2 157 \$	— \$	— \$	5 \$	— \$	5 \$	101 \$	2 263 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 23)	(310)	—	(310)	(890)	—	—	—	—	—	—	(1 200)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 23 et 26)	116	—	116	—	7	—	—	—	—	—	123
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 23)	(10)	—	(10)	(40)	—	—	—	—	—	—	(50)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 23 et 26)	11	—	11	23	—	—	—	—	—	—	34
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,400 \$ (note 23)	—	—	—	(472)	—	—	—	—	—	—	(472)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 1,325 \$ (note 23)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Transfert du profit de réévaluation à la vente d'immeubles de placement	—	—	—	12	—	—	—	(12)	(12)	—	—
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(68)	(68)
	(193) \$	— \$	(193) \$	778 \$	7 \$	— \$	5 \$	(12) \$	(7) \$	33 \$	618 \$
Solde au 1^{er} janvier 2022	6 631 \$	221 \$	6 852 \$	4 591 \$	116 \$	39 \$	(29) \$	4 \$	14 \$	164 \$	11 737 \$

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 28 décembre 2019	7 044 \$	221 \$	7 265 \$	3 822 \$	100 \$	37 \$	(6) \$	16 \$	47 \$	87 \$	11 321 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 108 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	84 \$	1 192 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(41)	—	2	(28)	—	(26)	—	(67)
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	1 067 \$	— \$	2 \$	(28) \$	— \$	(26) \$	84 \$	1 125 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 23)	(263)	—	(263)	(625)	—	—	—	—	—	—	(888)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 23 et 26)	35	—	35	—	9	—	—	—	—	—	44
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 23)	(3)	—	(3)	(7)	—	—	—	—	—	—	(10)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 23 et 26)	11	—	11	21	—	—	—	—	—	—	32
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,280 \$ (note 23)	—	—	—	(453)	—	—	—	—	—	—	(453)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 1,325 \$ (note 23)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(40)	(40)
	(220) \$	— \$	(220) \$	(9) \$	9 \$	2 \$	(28) \$	— \$	(26) \$	44 \$	(202) \$
Solde au 2 janvier 2021	6 824 \$	221 \$	7 045 \$	3 813 \$	109 \$	39 \$	(34) \$	16 \$	21 \$	131 \$	11 119 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021 ⁱ⁾
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	1 976 \$	1 668 \$
Placements à court terme (note 9)	464	269
Créances (note 10)	947	977
Créances sur cartes de crédit (note 11)	3 443	3 109
Stocks (note 12)	5 166	5 195
Impôt sur le résultat recouvrable (note 7)	301	—
Charges payées d'avance et autres actifs	249	216
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	91	108
Total des actifs courants	12 637 \$	11 542 \$
Immobilisations corporelles (note 14)	5 447	5 540
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 28)	7 175	7 207
Immeubles de placement (note 15)	111	128
Immobilisations incorporelles (note 16)	6 402	6 870
Goodwill (note 17)	3 949	3 948
Actifs d'impôt différé (note 7)	91	113
Autres actifs (note 18)	802	525
Total des actifs	36 614 \$	35 873 \$
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 32)	52 \$	86 \$
Fournisseurs et autres passifs	5 433	5 395
Passif au titre de la fidélisation (note 19)	190	194
Provisions (note 20)	111	81
Impôt sur le résultat à payer	153	83
Dépôts à vue de clients	75	24
Dette à court terme (note 11)	450	575
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 21)	1 002	597
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 28)	1 297	1 379
Participation des pharmaciens propriétaires	433	349
Total des passifs courants	9 196 \$	8 763 \$
Provisions (note 20)	114	132
Dette à long terme (note 21)	6 211	6 449
Obligations locatives (note 28)	7 542	7 522
Passifs d'impôt différé (note 7)	1 346	1 380
Autres passifs (note 22)	468	508
Total des passifs	24 877 \$	24 754 \$
Capitaux propres		
Capital social (note 23)	6 852 \$	7 045 \$
Résultats non distribués	4 591	3 813
Surplus d'apport (note 26)	116	109
Cumul des autres éléments du résultat global	14	21
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 573 \$	10 988 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	164	131
Total des capitaux propres	11 737 \$	11 119 \$
Total des passifs et des capitaux propres	36 614 \$	35 873 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Passifs éventuels (note 31).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 976 \$	1 192 \$
Ajouter (déduire) :		
Impôt sur le résultat (note 7)	466	431
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	495	742
Ajustements au titre des immeubles de placements (notes 13 et 15)	(2)	9
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 664	2 596
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	54	33
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 11)	(32)	41
Variation des provisions (note 20)	12	4
	5 633 \$	5 048 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	90	76
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 11)	(302)	474
Impôt sur le résultat payé	(643)	(452)
Intérêts perçus	4	7
Intérêts perçus relativement aux contrats de location-financement (note 28)	4	4
Autres	41	34
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	4 827 \$	5 191 \$
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 14)	(803) \$	(820) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 16)	(379)	(338)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 5)	—	14
Variation des placements à court terme (note 9)	(164)	(212)
Produit de la sortie d'actifs	80	76
Paievements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	14	9
Autres	(19)	(105)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 271) \$	(1 376) \$
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire	(34) \$	68 \$
Variation de la dette à court terme (note 11)	(125)	(150)
Variation des dépôts à vue de clients	51	24
Dette à long terme (note 21)		
Émise	772	1 417
Remboursée	(603)	(1 486)
Intérêts payés	(339)	(336)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (notes 6 et 28)	(340)	(369)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – principal (note 28)	(1 020)	(1 024)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(484)	(580)
Capital social ordinaire		
Émis (note 26)	102	30
Racheté et détenu en fiducie (note 23)	(50)	(10)
Racheté et annulé (note 23)	(1 200)	(888)
Produit d'autres financements (note 33)	12	46
Autres	9	(24)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(3 249) \$	(3 282) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 \$	2 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	308 \$	535 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 668	1 133
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 976 \$	1 668 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 34).

Note 2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), suivant les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 23 février 2022.

Base d'établissement Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 15;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 25;
- les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 26;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 29.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme pour tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 1^{er} janvier 2022 compte 52 semaines et l'exercice clos le 2 janvier 2021 compte 53 semaines.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle la participation de la société est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié entré en vigueur en 2015 (le « contrat de franchise »). Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une entreprise qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie au détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de la société. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre la société et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une société affiliée à celle-ci) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Vente au détail Les produits tirés du secteur Vente au détail comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés, des avantages promotionnels et des réductions des redevances de franchisés. La société comptabilise les produits tirés des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des magasins des franchisés non consolidés et des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration du contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme une obligation de prestation distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Services financiers Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas des impôts exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

Créances Les créances comprennent principalement des sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur carte de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes de crédit attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque étape. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3, « Dépréciation des créances sur cartes de crédit »).

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives aux états consolidés des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen termes de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

Stocks La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

La société estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés dans les états consolidés des résultats.

Actifs détenus en vue de la vente Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs qui étaient auparavant classés dans les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur, de la même façon que les immeubles classés dans les immeubles de placement.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquentement évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur nettes. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux ⁱ⁾

- i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Contrats de location

À titre de preneur Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location s'il confère à la société le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pendant la durée du contrat de location moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des marchandises vendues et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur nettes et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15 afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu de l'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu de l'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

À titre de bailleur À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien considéré comme un immeuble pour usage propre devient un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la société. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé dans les immobilisations corporelles, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon les principales méthodes comptables s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 18 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). La société a déterminé que chaque établissement de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence Une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence constitue une participation dans une entité (l'« entité émettrice ») sur laquelle la société exerce une influence notable, sans pour autant en détenir le contrôle, en ce qui concerne les politiques financières et opérationnelles. La participation est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, la participation est ajustée afin de comptabiliser la quote-part revenant à la société du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. La société comptabilise sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice dans ses frais de vente et charges générales et administratives. Une participation est considérée comme étant dépréciée s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale et que ces événements ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'entité émettrice qui peut être estimé de façon fiable. La participation est revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Voir la méthode d'évaluation de la dépréciation des actifs non financiers.

Dette bancaire La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires prélevés par les pharmaciens propriétaires de la société.

Provisions Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Dépôts à vue de clients Les dépôts à vue de clients se composent des soldes des comptes *PC Argent^{MC}* des clients .

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou diminuée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement et évaluation L'approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique suivi pour la gestion des actifs en vue d'atteindre un objectif particulier par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits nets et les pertes nettes sont comptabilisés en résultat net. Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif/passif	Classement/évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Certains autres actifs	Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains placements à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dette bancaire	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dette à court terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 29, « Instruments financiers », et à la note 30, « Gestion des risques financiers ».

Juste valeur La société évalue les actifs et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur - niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur - niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur - niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Dérivés	l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • Les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux.
Dette à long terme et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

Décomptabilisation La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Dépréciation des actifs financiers La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues présente une approche en trois étapes, laquelle reflète la hausse du risque de crédit d'un instrument financier :

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Avantages du personnel à court terme Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrits à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à des fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La société participe également à des régimes de retraite avec Weston. La société a mis en place une politique déclarée servant à affecter le coût net des prestations définies à la société et à Weston en fonction de l'obligation attribuable aux participants aux régimes, que fournit un actuaire tiers. Le coût des services rendus et la contribution à verser sont établis en fonction de l'évaluation actuarielle.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Indemnités de fin de contrat de travail La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en circulation ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies respectives et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie Certaines UAD sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie.

La juste valeur du montant à payer aux titulaires en lien avec ces régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Nouvelle modification publiée et adoptée en 2021

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 – Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39, de l'IFRS 7, de l'IFRS 4 et de l'IFRS 16

La réforme des taux interbancaires offerts (les « TIO ») s'entend de la réforme des taux d'intérêt à l'échelle du marché, qui prévoit le remplacement de certains TIO par d'autres taux sans risque. Ce remplacement devait être en grande partie achevé avant la fin de 2021. Conformément aux efforts déployés à l'échelle mondiale, au Canada, les initiatives de réforme des taux d'intérêt de référence sont menées par le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOT »), soit un groupe formé de cabinets du secteur financier et d'institutions du secteur public. Le Groupe de travail sur le TARCOT est chargé de promouvoir l'emploi du taux canadien moyen des opérations de pension à un jour comme principal taux d'intérêt de référence sans risque, ainsi que d'analyser le statut actuel du taux offert en dollars canadiens (le « CDOR »). Le 17 mai 2021, les durées de 6 mois et de 12 mois du CDOR ont été abandonnées en raison du fait qu'elles étaient rarement utilisées. Les durées de 1, 2 et 3 mois du CDOR continueront d'être publiées, même si leur pertinence pourrait diminuer ou qu'elles pourraient être finalement abandonnées elles aussi.

Afin de tenir compte de l'incidence de la réforme des TIO sur l'information financière, l'IASB a publié en août 2020 la Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2, qui modifie l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 4 »), et l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les modifications apportées dans le cadre de la phase 2 comportent certains allègements pratiques liés aux modifications des actifs ou passifs financiers et des contrats de location :

- Par mesure de simplification, si la base de calcul des flux de trésorerie contractuels d'un actif ou d'un passif financier se trouve modifiée en conséquence directe de la réforme des TIO et sur une base économiquement équivalente, l'actif ou le passif financier doit être réévalué en reflétant le taux d'intérêt effectif mis à jour de manière prospective sans qu'aucun profit ou perte ne soit immédiatement comptabilisé.

- Par mesure de simplification, le preneur peut comptabiliser une modification du contrat de location exigée par la réforme des TIO en révisant le taux d'actualisation qui reflète le changement de taux d'intérêt et en réévaluant l'obligation locative de manière prospective sans comptabiliser immédiatement de profit ou de perte. Le montant de la réévaluation est comptabilisé à titre d'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation.

En outre, les modifications de la phase 2 prévoient une série d'exceptions temporaires applicables à certaines exigences relatives à la comptabilité de couverture lorsqu'un élément couvert et/ou un instrument de couverture se trouvent modifiés par un changement requis par la réforme des TIO permettant de poursuivre sans interruption la relation de couverture.

La société a évalué les incidences de la réforme des TIO sur ses instruments financiers, ses contrats de location, ses contrats d'assurance et ses couvertures, et elle a constaté que seuls certains instruments financiers et la couverture des swaps de taux d'intérêt dépendent directement ou indirectement des durées de 1 mois ou de 3 mois du CDOR. Par conséquent, la réforme des TIO n'a pas d'effet immédiat sur la société. La société continuera de surveiller l'évolution du CDOR et des autres taux d'intérêt de référence applicables et choisira, s'il y a lieu, d'appliquer les allègements pratiques liés aux instruments financiers, aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux couvertures.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat, les dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques présentés au Conseil et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum*^{MC} est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et d'autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les technologies de l'information (les « TI ») pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales sources d'estimation Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

Note 4. Norme comptable future

IFRS 17 En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doit être appliquée de manière rétrospective. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

Note 5. Acquisitions d'entreprises

Consolidation des franchises La société a comptabilisé la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et a consolidé ses franchises à compter de la date à laquelle le franchisé a conclu un contrat de franchise avec la société. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation ont été évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochaient des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises ont été inclus dans les résultats d'exploitation de la société à compter de la date d'acquisition.

Le réseau de la société compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du premier trimestre de 2020, la société a consolidé tous ses franchisés restants à des fins comptables aux termes du contrat de franchise.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Actif net acquis :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	14 \$
Stocks	—	42
Immobilisations corporelles (note 14)	—	44
Fournisseurs et autres passifs ⁱ⁾	—	(54)
Autres passifs ⁱ⁾	—	(30)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	(16)
Total de l'actif net acquis	— \$	— \$

i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs ont été éliminés des créances, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises détenus par la société.

Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Charges d'intérêts et autres charges financières		
Obligations locatives (note 28)	340 \$	369 \$
Dettes à long terme	286	309
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	37	48
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 25)	8	8
Fiducies de financement indépendantes	13	14
Passifs financiers (note 33)	3	—
Dettes bancaires	4	4
	691 \$	752 \$
Produits d'intérêts		
Produits de désactualisation	(4) \$	(4) \$
Produits d'intérêts à court terme	(3)	(6)
	(7) \$	(10) \$
Recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited (note 7)	(189) \$	— \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	495 \$	742 \$

Note 7. Impôt sur le résultat

Les composantes de l'impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés des résultats se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2021
Impôt exigible		
Exercice considéré	692 \$	521 \$
Recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited	(128)	—
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	8	(11)
	572 \$	510 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(100) \$	(92) \$
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat	—	(1)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(6)	14
	(106) \$	(79) \$
Impôt sur le résultat	466 \$	431 \$

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême du Canada (la « Cour suprême ») a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler. Le 13 mai 2021, la Cour suprême a entendu l'appel de la Couronne et, le 3 décembre 2021, la Cour suprême a rejeté cet appel. Par conséquent, la société a annulé des charges de 301 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 173 millions de dollars a été inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 128 millions de dollars, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat. De plus, des intérêts de 16 millions de dollars avant impôt ont été comptabilisés au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus (voir la note 31).

Les charges (recouvrements) d'impôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Gains actuariels (pertes actuarielles) nettes au titre des régimes à prestations définies (note 25)	101 \$	(14) \$
Gains (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie (note 29)	1	(10)
Total des charges (recouvrements) d'impôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	102 \$	(24) \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2021	2020
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,5 %	26,6 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	(0,1) %	— %
Recouvrement lié à Glenhuron	(5,2) %	— %
Éléments non déductibles et non imposables	(1,7) %	0,3 %
Incidence des modifications des taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	— %	(0,1) %
Ajustement au titre de périodes antérieures	0,1 %	0,2 %
Autres	(0,5) %	(0,4) %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	19,1 %	26,6 %

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Différences temporaires déductibles	12 \$	14 \$
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	156	153
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	168 \$	167 \$

Les reports de pertes autres qu'en capital expirent entre 2029 et 2041. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Fournisseurs et charges à payer	78 \$	66 \$
Autres passifs	131	200
Obligations locatives	2 307	2 324
Immobilisations corporelles	(626)	(553)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(1 888)	(1 899)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 338)	(1 510)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2029 à 2041)	48	64
Autres	33	41
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 255) \$	(1 267) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	91 \$	113 \$
Passifs d'impôt différé	(1 346)	(1 380)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 255) \$	(1 267) \$

Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 875 \$	1 108 \$
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres (note 23)	(12)	(12)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires	1 863 \$	1 096 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 23)	339,1	355,5
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions)	2,0	1,6
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	0,7	1,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	341,8	358,2
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	5,49 \$	3,08 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	5,45 \$	3,06 \$

En 2021, 210 157 (3 166 882 en 2020) instruments potentiellement dilutifs ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Trésorerie	849 \$	872 \$
Équivalents de trésorerie		
Bons du Trésor	560	483
Acceptations bancaires	543	288
Papier commercial de sociétés	3	—
Certificats de placement garanti	21	22
Autres	—	3
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 976 \$	1 668 \$

Placements à court terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Bons du Trésor	361 \$	259 \$
Acceptations bancaires	97	1
Papier commercial de sociétés	1	1
Certificats de placement garanti	5	7
Autres	—	1
Total des placements à court terme	464 \$	269 \$

Note 10. Créances

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 2 janvier 2021 ⁱ⁾			
	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances, montant net	846 \$	60 \$	41 \$	947 \$	871 \$	50 \$	56 \$	977 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(20) \$	(24) \$
(Ajouts) radiations, montant net	(3)	4
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(23) \$	(20) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 30.

Note 11. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 648 \$	3 346 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(205)	(237)
Créances sur cartes de crédit	3 443 \$	3 109 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD} (note 21)	1 350 \$	1 050 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	450	575
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 800 \$	1 625 \$

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 21). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2021 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2023, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Pour l'exercice 2021, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 125 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes en raison de l'émission des billets d'*Eagle* en 2021.

Au 1^{er} janvier 2022, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 250 millions de dollars (400 millions de dollars au 2 janvier 2021).

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 32).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 1^{er} janvier 2022 et s'y est conformée tout au long de 2021.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances sur cartes de crédit, montant brut, de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 2 janvier 2021			
	En règle	En souffrance de 1 à 90 jours	En souffrance de plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance de 1 à 90 jours	En souffrance de plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 477 \$	146 \$	25 \$	3 648 \$	3 169 \$	150 \$	27 \$	3 346 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	90 \$	116 \$	31 \$	237 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice				
Transferts ⁱ⁾				
À l'étape 1	44	(44)	—	—
À l'étape 2	(5)	7	(2)	—
À l'étape 3	(1)	(18)	19	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	7	14	2	23
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(60)	23	65	28
Radiations	—	—	(108)	(108)
Recouvrements	—	—	25	25
Solde à la clôture de l'exercice	75 \$	98 \$	32 \$	205 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars canadiens)

Au 2 janvier 2021

	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	72 \$	92 \$	32 \$	196 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice				
Transferts ⁱ⁾				
À l'étape 1	33	(33)	—	—
À l'étape 2	(5)	7	(2)	—
À l'étape 3	(1)	(18)	19	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	7	16	1	24
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(16)	52	93	129
Radiations	—	—	(138)	(138)
Recouvrements	—	—	26	26
Solde à la clôture de l'exercice	90 \$	116 \$	31 \$	237 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 12. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 1^{er} janvier 2022, la société a inscrit une provision de 67 millions de dollars (34 millions de dollars au 2 janvier 2021) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés en 2021 et en 2020.

Note 13. Actifs détenus en vue de la vente

La société classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs étaient initialement utilisés dans le secteur Vente au détail de la société ou détenus dans les immeubles de placement. En 2021, la société a comptabilisé un profit net de 12 millions de dollars (profit net de 9 millions de dollars en 2020) à la suite de la vente de ces actifs. En 2021, la société a comptabilisé une appréciation nette de la juste valeur de 1 million de dollars (dépréciation de la juste valeur de 20 millions de dollars en 2020) à l'égard des immeubles de placement détenus en vue de la vente.

Note 14. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

2021						
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	225 \$	1 779 \$	8 805 \$	4 044 \$	415 \$	15 268 \$
Entrées ⁱ⁾	—	—	26	16	762	804
Sorties	(12)	(10)	(63)	(14)	—	(99)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(7)	(5)	—	—	—	(12)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	13	70	575	158	(816)	—
Solde à la clôture de l'exercice	219 \$	1 834 \$	9 343 \$	4 204 \$	361 \$	15 961 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 \$	883 \$	6 603 \$	2 239 \$	2 \$	9 728 \$
Amortissement	—	51	507	284	—	842
Pertes de valeur	—	—	25	16	—	41
Reprise de pertes de valeur	—	(2)	(4)	(10)	—	(16)
Sorties	—	(6)	(61)	(14)	—	(81)
Solde à la clôture de l'exercice	1 \$	926 \$	7 070 \$	2 515 \$	2 \$	10 514 \$
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2022	218 \$	908 \$	2 273 \$	1 689 \$	359 \$	5 447 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent un paiement anticipé de 1 million de dollars qui a été effectué en 2020. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2021.

2020

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	219 \$	1 785 \$	8 207 \$	3 873 \$	389 \$	14 473 \$
Entrées ⁱ⁾	—	—	132	26	728	886
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	—	44	—	—	44
Sorties	(6)	(45)	(60)	(25)	—	(136)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(29)	—	—	—	—	(29)
Transfert à partir des immeubles de placement (note 15)	16	14	—	—	—	30
Transfert à partir des actifs en cours de construction	25	25	482	170	(702)	—
Solde à la clôture de l'exercice	225 \$	1 779 \$	8 805 \$	4 044 \$	415 \$	15 268 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	853 \$	6 148 \$	1 980 \$	2 \$	8 983 \$
Amortissement	—	52	506	281	—	839
Pertes de valeur	1	1	15	9	—	26
Reprise de pertes de valeur	—	(3)	(6)	(7)	—	(16)
Sorties	—	(20)	(60)	(24)	—	(104)
Solde à la clôture de l'exercice	1 \$	883 \$	6 603 \$	2 239 \$	2 \$	9 728 \$
Valeur comptable au 2 janvier 2021	224 \$	896 \$	2 202 \$	1 805 \$	413 \$	5 540 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent un paiement anticipé de 66 millions de dollars qui a été effectué en 2019. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2020.

Actifs en cours de construction Le coût des entrées d'immeubles en cours de construction pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022 s'est établi à 762 millions de dollars (728 millions de dollars au 2 janvier 2021). Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé au coût des actifs en cours de construction (montant négligeable en 2020).

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 1^{er} janvier 2022, la société avait conclu des engagements de 744 millions de dollars (68 millions de dollars au 2 janvier 2021) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur et reprises liées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation

Pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 26 millions de dollars (18 millions de dollars en 2020) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 28) de 28 millions de dollars (25 millions de dollars en 2020) liées à 16 UGT (27 UGT en 2020) faisant partie du secteur d'exploitation Vente au détail. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Aucune UGT (7 % en 2020) n'a été dépréciée du fait que sa valeur comptable excédait sa juste valeur diminuée des coûts de la vente (2 millions de dollars en 2020). La totalité (93 % en 2020) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 54 millions de dollars (41 millions de dollars en 2020) leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2022, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 16 millions de dollars (16 millions de dollars en 2020) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 28) de 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2020) se rapportant à 14 UGT (13 UGT en 2020) du secteur Vente au détail. Des reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Aucune UGT (8 % en 2020) à l'égard de laquelle des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avait une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait sa valeur comptable (1 million de dollars en 2020). Toutes les UGT (92 % en 2020) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 28 millions de dollars (26 millions de dollars en 2020) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT pour les emplacements détenus ou la durée restante du contrat de location de l'UGT pour les emplacements loués. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt de 7,9 % à 8,4 % au 1^{er} janvier 2022 (8,0 % à 8,5 % au 2 janvier 2021).

Des pertes de valeur des immobilisations corporelles supplémentaires de 15 millions de dollars (8 millions de dollars en 2020) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail ainsi que des activités de restructuration. Aucune perte de valeur (3 millions de dollars en 2020) des actifs au titre de droits d'utilisation n'a été comptabilisée en lien avec les activités de restructuration (voir la note 28).

Note 15. Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	128 \$	172 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	1	11
Transfert vers les immobilisations corporelles, montant net (note 14)	—	(30)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(18)	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	111 \$	128 \$

En 2021, la société a comptabilisé des produits locatifs de 1 million de dollars (montant négligeable en 2020) et a engagé des coûts d'exploitation directs négligeables (montant négligeable en 2020) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 1^{er} janvier 2022, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 6,5 % à 8,5 % (7,0 % à 9,0 % au 2 janvier 2021), et les taux de capitalisation finaux allaient de 5,0 % à 7,0 % (5,5 % à 8,5 % au 2 janvier 2021).

Note 16. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

2021					
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles générées en interne à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 491 \$	20 \$	3 442 \$	5 871 \$	12 824 \$
Entrées	—	—	379	—	379
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	1	1
Solde à la clôture de l'exercice	3 491 \$	20 \$	3 821 \$	5 872 \$	13 204 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	2 414 \$	3 520 \$	5 954 \$
Amortissement	—	—	338	497	835
Pertes de valeur	—	—	13	—	13
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	2 765 \$	4 017 \$	6 802 \$
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2022	3 491 \$	— \$	1 056 \$	1 855 \$	6 402 \$
2020					
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles générées en interne à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 490 \$	20 \$	3 111 \$	5 862 \$	12 483 \$
Entrées	—	—	331	7	338
Acquisitions d'entreprises	1	—	—	2	3
Solde à la clôture de l'exercice	3 491 \$	20 \$	3 442 \$	5 871 \$	12 824 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	2 124 \$	3 017 \$	5 161 \$
Amortissement	—	—	290	502	792
Pertes de valeur	—	—	—	1	1
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	2 414 \$	3 520 \$	5 954 \$
Valeur comptable au 2 janvier 2021	3 491 \$	— \$	1 028 \$	2 351 \$	6 870 \$

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se composent des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool à chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 17).

Logiciels Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2021 et en 2020, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif.

Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de fidélisation de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle et des relations-clients.

Note 17. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 942 \$	4 940 \$
Acquisitions d'entreprises	1	2
Solde à la clôture de l'exercice	4 943 \$	4 942 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	994 \$	994 \$
Pertes de valeur	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	994 \$	994 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 949 \$	3 948 \$

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 976 \$	2 976 \$
Marché	376	375
Escompte	461	461
T&T Supermarket Inc.	129	129
Toutes les autres	7	7
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 949 \$	3 948 \$

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'est situé entre 7,1 % et 7,9 % (entre 7,1 % et 9,3 % au 2 janvier 2021) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque liée aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût du capital moyen pondéré après impôt. Au 1^{er} janvier 2022, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 7,9 % (entre 7,1 % et 9,3 % au 2 janvier 2021). Le taux d'actualisation avant impôt s'établissait entre 9,7 % et 10,8 % (entre 9,7 % et 12,7 % au 2 janvier 2021).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % au 2 janvier 2021). La croissance du BAIIA budgétée était fondée sur le budget et le plan stratégique triennal de la société approuvé par le Conseil.

Note 18. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021 ⁱⁱ⁾
Placements divers et autres créances	54 \$	69 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 25)	463	165
Créance liée aux contrats de location-financement (note 28)	78	93
Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	73	61
Autres ⁱ⁾	134	137
Total des autres actifs	802 \$	525 \$

i) Comprend un montant de 29 millions de dollars lié au fonds de capital de risque au 1^{er} janvier 2022 (6 millions de dollars au 2 janvier 2021) (voir la note 33).

ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence En 2020, Shoppers Drug Mart Inc. a convenu d'investir un montant totalisant 75 millions de dollars dans Maple Corporation (« Maple »), important fournisseur de soins virtuels au Canada, contre une participation ne donnant pas le contrôle importante. Cet investissement constitue une mesure importante alors que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix cherche à rendre les services de soins virtuels plus accessibles, dans le but d'offrir une expérience harmonieuse aux patients lorsqu'ils alternent entre les soins virtuels et les soins en personne.

En 2021, la société a acquis la participation restante de 14 millions de dollars. Au 1^{er} janvier 2022, la société avait investi un total de 75 millions de dollars en échange d'une participation d'environ 30 % dans Maple.

Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

La valeur comptable du passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société (le « passif au titre de la fidélisation ») se présentait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Passif au titre de la fidélisation	190 \$	194 \$

La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la Société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

Note 20. Provisions

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020 ⁱ⁾
Solde à l'ouverture de l'exercice	213 \$	221 \$
Entrées	72	95
Paielements	(53)	(73)
Reprises	(6)	(18)
Reclassements	(1)	(12)
Solde à la clôture de l'exercice	225 \$	213 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021 ⁱ⁾
Comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	111 \$	81 \$
Partie non courante des provisions	114	132
Total des provisions	225 \$	213 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw.

Enquête du Bureau de la concurrence En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur et la société a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Au 1^{er} janvier 2022, le passif au titre du programme de carte Loblaw s'établissait à 15 millions de dollars (15 millions de dollars au 2 janvier 2021). La société prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 31).

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours. Au 1^{er} janvier 2022, la provision au titre des charges de restructuration et autres charges totalisait 54 millions de dollars (51 millions de dollars au 2 janvier 2021).

Note 21. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Débiteures		
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée		
4,86 %, échéant en 2023	800 \$	800 \$
3,92 %, échéant en 2024	400	400
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
4,49 %, échéant en 2028	400	400
6,50 %, échéant en 2029	175	175
2,28 % échéant en 2030	350	350
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	32	33
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Certificats de placement garanti		
0,10 % à 3,78 %, échéant de 2022 à 2026	996	1 185
Fiducie de titrisation indépendante		
2,71 %, échéant en 2022	250	250
3,10 %, échéant en 2023	250	250
2,28 %, échéant en 2024	250	250
1,34 %, échéant en 2025	300	300
1,61 %, échéant en 2026	300	—
Fiducies de financement indépendantes	570	512
Coûts de transaction et autres	(16)	(15)
Total de la dette à long terme	7 213 \$	7 046 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an	1 002	597
Dette à long terme	6 211 \$	6 449 \$

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous.

Débetures Le tableau qui suit présente un résumé des débetures émises en 2020. Aucune débeture n'a été émise en 2021.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2020
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	2,28 %	7 mai 2030	350 \$
Total des débetures émises			350 \$

- i) Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars ont été réglés en 2020, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 34 millions de dollars avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états consolidés des résultats sur la durée des billets échéant le 7 mai 2030. Ce règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 3,34 % sur les billets échéant le 7 mai 2030 émis.

Le tableau qui suit présente un résumé des débetures remboursées en 2020. Aucune débeture n'a été remboursée en 2021.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2020
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %	18 juin 2020	350 \$
Total des débetures remboursées			350 \$

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices 2021 et 2020 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 185 \$	1 311 \$
CPG émis	414	410
CPG arrivés à échéance	(603)	(536)
Solde à la clôture de l'exercice	996 \$	1 185 \$

Fiducies de titrisation indépendantes Les billets émis par *Eagle* sont des débetures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 11).

En 2021, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars (300 millions de dollars en 2020), échéant le 17 juin 2026 (17 juillet 2025 en 2020) et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,61 % (1,34 % en 2020). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 175 millions de dollars (200 millions de dollars en 2020) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 1 million de dollars (perte de 11 millions de dollars en 2020) avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états consolidés des résultats sur la durée des billets d'*Eagle* susmentionnés. Le règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 1,65 % (2,07 % en 2020) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 29).

En 2020, des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,23 %, qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 septembre 2020. Il n'y a eu aucun remboursement de billets émis par *Eagle* en 2021.

Fiducies de financement indépendantes Au 1^{er} janvier 2022, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 570 millions de dollars (512 millions de dollars au 2 janvier 2021) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

La date d'échéance de la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes est le 27 mai 2022.

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,0 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 7 octobre 2023. Cette facilité de crédit engagée comporte certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 24). En 2020, la société a prélevé puis remboursé 350 millions de dollars sur cette facilité. Aucun prélèvement n'a été effectué en 2021. Au 1^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Certificats de placement garanti	182	597
Fiducie de titrisation indépendante	250	—
Fiducie de financement indépendante	570	—
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 002 \$	597 \$

Calendrier de remboursement Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022
2022	1 002 \$
2023	1 333
2024	846
2025	523
2026	413
Par la suite	3 112
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction)	7 229 \$

Voir la note 29 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Rapprochement de la dette à long terme Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	7 046 \$	7 098 \$
Émissions de titres de créance à long terme ⁱ⁾	772 \$	1 417 \$
Remboursements sur la dette à long terme	(603)	(1 486)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	169 \$	(69) \$
Autres variations hors trésorerie	(2) \$	17 \$
Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme	(2) \$	17 \$
Dette à long terme à la clôture de l'exercice	7 213 \$	7 046 \$

i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

Note 22. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 25)	289 \$	329 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	115	119
Passifs financiers (note 33)	54	43
Passifs au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 26)	3	3
Autres	7	14
Total des autres passifs	468 \$	508 \$

Note 23. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 1^{er} janvier 2022 ou au 2 janvier 2021.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021		2020	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	347 361 480	6 837 \$	360 064 475	7 065 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 26)	1 829 170	116	601 756	35
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(15 663 281)	(310)	(13 304 751)	(263)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	333 527 369	6 643 \$	347 361 480	6 837 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(672 784)	(13) \$	(1 113 302)	(21) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(510 000)	(10)	(145 000)	(3)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 26)	587 289	11	585 518	11
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(595 495)	(12) \$	(672 784)	(13) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	332 931 874	6 631 \$	346 688 696	6 824 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 8)	339 097 833		355 484 682	

i) Inclut 15 395 actions annulées au cours du troisième trimestre de 2021 dans le cadre d'une transaction privée qui sont exclues de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au troisième trimestre de 2021 et au quatrième trimestre de 2020, le Conseil a accru de 0,03 \$ et de 0,02 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,365 \$ et à 0,335 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués :

	2021 ⁱ⁾	2020
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires	1,400 \$	1,280 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,365 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2021 étaient à payer le 30 décembre 2021. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2021 étaient à payer le 31 décembre 2021.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	472 \$	453 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B (note 8)	12	12
Total des dividendes déclarés	484 \$	465 \$

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,365 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2022 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2022, et un dividende trimestriel sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 mars 2022 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2022.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	15 647 886	13 304 751
Contrepartie en trésorerie payée	1 200 \$	888 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	890	625
Diminution du capital social ordinaire	310	263
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	510 000	145 000
Contrepartie en trésorerie payée	50 \$	10 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	40	7
Diminution du capital social ordinaire	10	3

Au deuxième trimestre de 2021, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 17 106 459 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. En 2020, la TSX a approuvé une modification à l'offre publique de rachat de la société. Cette modification permettait à la société de racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat. Au 1^{er} janvier 2022, la société avait racheté 10 276 022 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

En 2021, 15 647 886 actions ordinaires (13 304 751 en 2020) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 200 millions de dollars (888 millions de dollars en 2020), y compris 7 399 437 actions ordinaires (4 940 680 en 2020) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 563 millions de dollars (336 millions de dollars en 2020).

En 2020, conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), la société a racheté aux fins d'annulation 3 269 208 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. W. Galen Weston, qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de Weston. La contrepartie en trésorerie totale payée s'est élevée à 205 millions de dollars. Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la CVMO et étaient prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que la société pouvait racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Note 24. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- offrir un remboursement de capital approprié aux actionnaires;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Dette bancaire	52 \$	86 \$
Dépôts à vue de clients	75	24
Dette à court terme	450	575
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 002	597
Dette à long terme	6 211	6 449
Certains autres passifs ⁱ⁾	131	117
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	7 921 \$	7 848 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 297	1 379
Obligations locatives	7 542	7 522
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	16 760 \$	16 749 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 573	10 988
Total du capital sous gestion	28 333 \$	27 737 \$

i) Inclut des passifs financiers de 57 millions de dollars (46 millions de dollars en 2020) liés à la vente de cinq immeubles de commerce de détail à Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (voir la note 33).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit engagée existante, de certaines débetures et des lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 1^{er} janvier 2022 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires cible de 7,0 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. La Banque PC est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. Au 1^{er} janvier 2022 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Note 25. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite de la société veille sur les régimes de retraite de la société. Le comité de retraite aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2022, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	2021		2020	
(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 668) \$	— \$	(1 900) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(142)	(145)	(158)	(163)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(1 810) \$	(145) \$	(2 058) \$	(163) \$
Juste valeur des actifs des régimes	2 130	—	2 060	—
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)	320 \$	(145) \$	2 \$	(163) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(1)	—	(3)	—
Total du surplus net (de l'obligation nette) au titre des prestations définies	319 \$	(145) \$	(1) \$	(163) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 18)	463 \$	— \$	165 \$	— \$
Autres passifs (note 22)	(144) \$	(145) \$	(166) \$	(163) \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

	2021			2020		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	2 060 \$	— \$	2 060 \$	1 770 \$	— \$	1 770 \$
Cotisations de l'employeur	26	—	26	45	—	45
Cotisations des salariés	2	—	2	3	—	3
Prestations versées	(47)	—	(47)	(48)	—	(48)
Produits d'intérêts	52	—	52	58	—	58
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	41	—	41	237	—	237
Règlements ⁱ⁾	—	—	—	(1)	—	(1)
Autres	(4)	—	(4)	(4)	—	(4)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	2 130 \$	— \$	2 130 \$	2 060 \$	— \$	2 060 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 058 \$	163 \$	2 221 \$	1 707 \$	151 \$	1 858 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	70	5	75	65	4	69
Coût financier	53	4	57	57	5	62
Prestations versées	(55)	(5)	(60)	(56)	(6)	(62)
Cotisations des salariés	2	—	2	3	—	3
(Gains actuariels) pertes actuarielles compris dans les autres éléments du résultat global	(318)	(22)	(340)	283	9	292
Règlements ⁱ⁾	—	—	—	(1)	—	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	1 810 \$	145 \$	1 955 \$	2 058 \$	163 \$	2 221 \$

i) Les règlements se rapportent aux achats de rentes effectués en 2020.

En 2021, aucun achat de rentes n'a été effectué. En 2020, la société a procédé à des achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. En 2020, la société a versé 1 million de dollars à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 1 million de dollars et a comptabilisé des charges négligeables liées au règlement dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient de l'écart entre le montant payé pour les achats de rentes et la valeur des obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies relativement à ces achats de rentes au moment du règlement.

En 2021, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 93 millions de dollars (295 millions de dollars en 2020).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 61 % aux participants actifs aux régimes (63 % en 2020);
- 12 % aux participants aux régimes différés (13 % en 2020);
- 27 % aux retraités (24 % en 2020).

En 2022, la société prévoit verser des cotisations d'environ 2 millions de dollars (cotisations de 26 millions de dollars en 2021) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel des cotisations pourrait différer de l'estimation en fonction de la situation de capitalisation des régimes, des évaluations actuarielles déposées, des nouvelles exigences réglementaires ou d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2021			2020		
(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	70 \$	5 \$	75 \$	65 \$	4 \$	69 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	1	4	5	(1)	5	4
Autres	4	—	4	4	—	4
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	75 \$	9 \$	84 \$	68 \$	9 \$	77 \$

Le tableau qui suit présente les (gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des impôts, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2021			2020		
(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(41) \$	— \$	(41) \$	(237) \$	— \$	(237) \$
Ajustements liés à l'expérience	(38)	(7)	(45)	1	(3)	(2)
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	(280)	(15)	(295)	282	12	294
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	(2)	—	(2)	—	—	—
Total des (gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(361) \$	(22) \$	(383) \$	46 \$	9 \$	55 \$
Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat liés aux (gains actuariels) pertes actuarielles (note 7)	95	6	101	(12)	(2)	(14)
(Gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat	(266) \$	(16) \$	(282) \$	34 \$	7 \$	41 \$

Le tableau qui suit présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

	2021			2020		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	(47) \$	(78) \$	(125) \$	(93) \$	(87) \$	(180) \$
(Gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes avant impôt comptabilisés au cours de l'exercice	(361)	(22)	(383)	46	9	55
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	(408) \$	(100) \$	(508) \$	(47) \$	(78) \$	(125) \$

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021		2020	
Titres de capitaux propres				
Canadien - fonds en gestion commune	45 \$	2 %	12 \$	1 %
Étrangers - fonds en gestion commune	1 144	54 %	1 144	55 %
Total des titres de capitaux propres	1 189 \$	56 %	1 156 \$	56 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe				
- titres d'État	687 \$	32 %	691 \$	34 %
- titres de sociétés	58	3 %	42	2 %
Total des titres de créance	745 \$	35 %	733 \$	36 %
Autres placements	156	7 %	123	6 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40	2 %	48	2 %
Total	2 130 \$	100 %	2 060 \$	100 %

Au 1^{er} janvier 2022 et au 2 janvier 2021, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées) :

	2021		2020	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,30 %	3,20 %	2,50 %	2,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	2,50 %	2,50 %	3,25 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle

s. o. - sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 1^{er} janvier 2022 était de 17,3 ans (19,5 ans au 2 janvier 2021).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice, et il devrait atteindre 4,60 % d'ici la clôture de l'exercice 2022.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2021 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾
Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Taux d'actualisation	3,30 %	2,50 %	3,20 %	2,50 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	(279) \$	(27) \$	(18) \$	— \$
d'une diminution de 1 %	360 \$	28 \$	22 \$	— \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	13 \$	1 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(11) \$	(1) \$

s. o. - sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

Régimes de retraite multi-employeurs En 2021, la société a inscrit une charge de 73 millions de dollars (74 millions de dollars en 2020) dans le résultat d'exploitation au titre des cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2022, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

La société, compte tenu de ses franchises, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 56 000 employés y participant (60 000 en 2020). Les charges de 2021 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 72 millions de dollars (73 millions de dollars en 2020) au RRECC.

Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ⁱ⁾	84 \$	77 \$
Coût des régimes à cotisations définies ⁱⁱ⁾	28	27
Coût des régimes de retraite multi-employeurs ⁱⁱⁱ⁾	73	74
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	185 \$	178 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme ^{iv)}	31	30
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	216 \$	208 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Frais de vente et charges générales et administratives (note 27)	208 \$	200 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	8	8
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	216 \$	208 \$

i) Comprend des charges liées au règlement négligeables en 2020 se rapportant à des achats de rentes.

ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes à cotisations définies.

iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs.

iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2020) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, s'est établie à 59 millions de dollars en 2021 (49 millions de dollars en 2020) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, a été inscrite aux bilans consolidés résumés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Autres passifs (note 22)	3 \$	3 \$
Surplus d'apport	116	109

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28 137 162 actions ordinaires.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options sur actions de la société :

	2021		2020	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	7 259 645	61,19 \$	6 317 922	57,57 \$
Attribution	1 926 951	64,27 \$	1 851 415	70,03 \$
Exercice (note 23)	(1 829 170)	56,02 \$	(601 756)	50,32 \$
Renonciation/annulation	(925 977)	64,22 \$	(307 936)	61,28 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	6 431 449	63,15 \$	7 259 645	61,19 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 285 608	59,79 \$	2 758 738	55,99 \$

Le tableau qui suit présente la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée et le prix d'exercice des options sur actions en circulation et exerçables au 1^{er} janvier 2022 :

	Options en circulation en 2021			Options exerçables en 2021	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
53,41 \$ – 60,40 \$	2 392 382	2,2	56,92 \$	1 674 267	57,03 \$
60,41 \$ – 65,57 \$	2 352 559	5,3	63,93 \$	360 807	65,52 \$
65,58 \$ – 97,44 \$	1 686 508	5,3	70,90 \$	250 534	69,98 \$
	6 431 449		63,15 \$	2 285 608	59,79 \$

En 2021, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours moyen pondéré de 81,97 \$ (68,22 \$ en 2020) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 102 millions de dollars (30 millions de dollars en 2020) en lien avec l'exercice de ces options.

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2021 s'est élevée à 17 millions de dollars (13 millions de dollars en 2020). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées en 2021 et en 2020 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2021	2020
Taux de rendement en dividende attendu	1,7 %	1,9 %
Volatilité attendue du cours de l'action	18,3 % – 20,6 %	13,5 % – 20,1 %
Taux d'intérêt sans risque	0,6 % – 1,6 %	0,3 % – 1,2 %
Durée de vie attendue des options	3,8 – 6,2 ans	3,7 – 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 9,0 % (9,0 % au 2 janvier 2021) a été appliqué au 1^{er} janvier 2022.

Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2021	2020
Unités d'actions temporairement inaccessibles à l'ouverture de l'exercice	894 272	1 032 832
Attribution	372 015	242 797
Réinvestissement	14 835	23 666
Règlement	(371 474)	(367 020)
Renonciation	(110 303)	(38 003)
Unités d'actions temporairement inaccessibles à la clôture de l'exercice	799 345	894 272

La juste valeur des UATI attribuées en 2021 s'est établie à 25 millions de dollars (17 millions de dollars en 2020).

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2021	2020
Unités d'actions au rendement à l'ouverture de l'exercice	666 400	662 695
Attribution	281 099	237 391
Réinvestissement	11 177	16 301
Règlement	(231 952)	(218 955)
Renonciation	(110 307)	(31 032)
Unités d'actions au rendement à la clôture de l'exercice	616 417	666 400

La juste valeur des UAR attribuées en 2021 s'est établie à 18 millions de dollars (17 millions de dollars en 2020).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie En 2021, la société a procédé au règlement de 603 426 UATI et UAR (585 975 en 2020), dont 587 289 (585 518 en 2020) ont été réglées par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 23). Les règlements ont donné lieu à une hausse de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2020) du capital social et à une hausse nette de 23 millions de dollars (21 millions de dollars en 2020) des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2021	2020
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à l'ouverture de l'exercice	380 481	336 897
Attribution	32 829	35 008
Réinvestissement	6 162	8 576
Règlement	(58 156)	—
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à la clôture de l'exercice	361 316	380 481

La juste valeur des UAD attribuées en 2021 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2020).

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2021	2020
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à l'ouverture de l'exercice	56 856	45 258
Attribution	5 399	10 310
Réinvestissement	1 066	1 288
Règlement	(848)	—
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à la clôture de l'exercice	62 473	56 856

La juste valeur des UADD attribuées en 2021 était négligeable (1 million de dollars en 2020).

Note 27. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020 ⁽ⁱ⁾
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	6 983 \$	6 848 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 25)	180	174
Autres avantages du personnel à long terme (note 25)	28	26
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	55	46
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	(112)	(69)
Total des charges au titre des avantages du personnel	7 134 \$	7 025 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 28. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, de ses centres de distribution, de ses locaux à bureaux, de ses véhicules à passagers, de ses remorques et de son matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail constituent une part importante du portefeuille de contrats de location de la société. En général, ces contrats ont une durée contractuelle initiale se situant entre 10 ans et 15 ans, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite. La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les sous-locations ont principalement trait à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins.

À titre de preneur

Actifs au titre de droits d'utilisation Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

	2021		
(en millions de dollars canadiens)	Immeubles	Autres	Total
Coût			
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 083 \$	85 \$	9 168 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	128	—	128
Prorogations de contrats de location et autres éléments	830	13	843
Solde à la clôture de l'exercice	10 041 \$	98 \$	10 139 \$
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 915 \$	46 \$	1 961 \$
Amortissement	969	18	987
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 14)	16	—	16
Solde à la clôture de l'exercice	2 900 \$	64 \$	2 964 \$
Valeur comptable au :			
1^{er} janvier 2022	7 141 \$	34 \$	7 175 \$
	2020		
(en millions de dollars canadiens)	Immeubles	Autres	Total
Coût			
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 273 \$	68 \$	8 341 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	186	—	186
Prorogations de contrats de location et autres éléments	624	17	641
Solde à la clôture de l'exercice	9 083 \$	85 \$	9 168 \$
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de l'exercice	955 \$	24 \$	979 \$
Amortissement	943	22	965
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 14)	17	—	17
Solde à la clôture de l'exercice	1 915 \$	46 \$	1 961 \$
Valeur comptable au :			
2 janvier 2021	7 168 \$	39 \$	7 207 \$

Obligations locatives Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2022 et le 2 janvier 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 901 \$	9 110 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	125	184
Prorogations de contrats de location et autres éléments	833	631
Paiements au titre de la location	(1 360)	(1 393)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 6)	340	369
Solde à la clôture de l'exercice	8 839 \$	8 901 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 297 \$	1 379 \$
Obligations locatives	7 542	7 522
Total des obligations locatives	8 839 \$	8 901 \$

Situation de trésorerie Le tableau qui suit présente les paiements contractuels non actualisés futurs au titre de la location :

Paiements à effectuer pour chaque exercice							Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
(en millions de dollars canadiens)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location	1 268 \$	1 321 \$	1 168 \$	1 108 \$	889 \$	3 219 \$	8 973 \$	9 464 \$

Au 1^{er} janvier 2022, la société avait aussi des engagements de 842 millions de dollars (270 millions de dollars au 2 janvier 2021) liés à des contrats de location non encore en vigueur.

Contrats de location à court terme La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2021, un montant de 26 millions de dollars (25 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé dans le coût des marchandises vendues et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Paiements variables au titre de la location La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2021, un montant de 393 millions de dollars (389 millions de dollars en 2020) a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Options de renouvellement La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail sont assortis d'options de renouvellement. Au 1^{er} janvier 2022, environ 13 % des obligations locatives (10 % au 2 janvier 2021) avaient trait à des options de renouvellement pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 1^{er} janvier 2022, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 16 milliards de dollars (15 milliards de dollars au 2 janvier 2021) se rapportaient à des options de renouvellement pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

Transactions de cession-bail En 2021, la société a cédé puis reloué deux immeubles de commerce de détail (un immeuble de bureaux en 2020) et comptabilisé un profit de 1 million de dollars (perte de 1 million de dollars en 2020) dans les frais de vente et charges générales et administratives. La société a également cédé et reloué un immeuble de commerce de détail supplémentaire en 2021 (cinq immeubles de commerce de détail supplémentaires en 2020) et ces transactions ne répondaient pas aux critères de ventes d'actifs aux termes de l'IFRS 15 puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux termes des contrats de location (voir la note 33).

À titre de bailleur

Contrats de location-financement Une créance au titre des contrats de location-financement est inscrite dans le bilan consolidé de la société (voir la note 18). En 2021, la société a comptabilisé des produits d'intérêts financiers de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2020) et des pertes de valeur de néant (5 millions de dollars en 2020).

Les paiements futurs aux termes des contrats de location-financement que recevra la société relativement aux immeubles sous-loués à des tiers se présentent comme suit :

Paiements à recevoir pour chaque exercice							Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
(en millions de dollars canadiens)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total	Total
Paiements à recevoir aux termes de contrats de location-financement	18 \$	19 \$	13 \$	10 \$	9 \$	21 \$	90 \$	109 \$
Moins les produits d'intérêts financiers non acquis	(3)	(3)	(2)	(1)	(1)	(2)	(12)	(16)
Total des montants à recevoir aux termes de contrats de location- financement (note 18)	15 \$	16 \$	11 \$	9 \$	8 \$	19 \$	78 \$	93 \$

Contrats de location simple En 2021, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 26 millions de dollars (25 millions de dollars en 2020), dont une tranche de 20 millions de dollars (20 millions de dollars en 2020) provenait de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes des contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

Paiements à recevoir pour chaque exercice							Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
(en millions de dollars canadiens)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total	Total
Produits tirés des contrats de location simple	14 \$	12 \$	10 \$	9 \$	6 \$	12 \$	63 \$	75 \$

Note 29. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs des actifs et des passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 2 janvier 2021			
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Certains placements à long terme et autres actifs ⁱ⁾	96 \$	— \$	— \$	96 \$	117 \$	— \$	— \$	117 \$
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	1	—	1	—	—	—	—
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	29	29	—	—	6	6
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	3	2	—	5	—	—	3	3
Passifs financiers								
Coût amorti :								
Dette à long terme	— \$ 8 106 \$	— \$ 8 106 \$			— \$ 8 292 \$	— \$ 8 292 \$		
Certains autres passifs ⁱ⁾	—	—	57	57	—	—	48	48
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	1	—	1	—	—	—	—
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	1	1	4	7	—	11

i) Certains autres actifs, certains placements à long terme et autres actifs et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés sous le poste Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices présentés.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 1 million de dollars en 2021 (perte de 2 millions de dollars en 2020) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, un profit net de 16 millions de dollars a été comptabilisé en 2021 (perte nette de 24 millions de dollars en 2020) dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dérivés incorporés Les instruments financiers de niveau 3 de la société qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée pourrait entraîner une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 3 millions de dollars en 2021 (profit de 2 millions de dollars en 2020) liée à ces dérivés. De plus, un passif de 1 million de dollars correspondant a été inscrit dans les fournisseurs et autres passifs au 1^{er} janvier 2022 (actif de 3 millions de dollars au 2 janvier 2021). Au 1^{er} janvier 2022, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit (une perte) lié(e) à la juste valeur de 1 million de dollars.

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Au 1^{er} janvier 2022, un montant de 96 millions de dollars de titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (117 millions de dollars au 2 janvier 2021) était inscrit dans les placements à court terme et autres actifs aux bilans consolidés. La Banque PC a comptabilisé une perte latente liée à la juste valeur de 1 million de dollars en 2021 (profit latent lié à la juste valeur de 1 million de dollars en 2020) dans les autres éléments du résultat global relativement à ces placements.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société :

	1 ^{er} janvier 2022		
	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)			
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme ⁱ⁾	— \$	— \$	(1) \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	(1)	6	(7)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	1	1	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	— \$	7 \$	(8) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	2 \$	— \$	1 \$
Autres dérivés non financiers	3	—	18
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	5 \$	— \$	19 \$
Total des dérivés	5 \$	7 \$	11 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 19 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 120 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2021, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 175 millions de dollars (voir la note 21).
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 225 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.

(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats à terme sur obligations ⁱ⁾	— \$	(40) \$	(5) \$
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱ⁾	—	1	(4)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	— \$	(39) \$	(9) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(7) \$	— \$	(3) \$
Autres dérivés non financiers	(4)	—	(23)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(11) \$	— \$	(26) \$
Total des dérivés	(11) \$	(39) \$	(35) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2020, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars et la société a émis et réglé des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars (se reporter à la note 21). La société a conclu que ces couvertures étaient efficaces à leur date respective de règlement.
- ii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 225 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 30. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux certificats de placement garanti pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 1^{er} janvier 2022 :

	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total ⁱ⁾
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	321 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	321 \$
Passifs financiers non dérivés							
Dettes bancaires	52	—	—	—	—	—	52
Dépôts à vue de clients	75	—	—	—	—	—	75
Dettes à court terme ⁱⁱ⁾	450	—	—	—	—	—	450
Passifs financiers ⁱⁱⁱ⁾	3	3	3	4	4	35	52
Dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts ^{iv)}	1 295	1 607	1 071	733	613	4 299	9 618
Autres passifs	3	—	—	—	—	—	3
Total	2 199 \$	1 610 \$	1 074 \$	737 \$	617 \$	4 334 \$	10 571 \$

i) La société a exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

ii) Représente des obligations envers d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 32).

iii) Représentent l'engagement de la société au titre des paiements contractuels se rapportant à la vente de six immeubles de commerce de détail à Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (voir la note 33).

iv) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiduciaires de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 1^{er} janvier 2022.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées à des contrats de location-financement et les autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Marché Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des marchandises et les cours des actions ordinaires ainsi que de l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur d'autres contreparties.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une diminution) de 14 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 1^{er} janvier 2022, une diminution de 10 % des prix des marchandises en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 4 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Note 31. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelles cotisations.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas parties au recours collectif. La société juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions. En 2021 ou avant, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler. Le 13 mai 2021, la Cour suprême a entendu l'appel de la Couronne et, le 3 décembre 2021, la Cour suprême a rejeté cet appel. Par conséquent, la société a annulé des charges de 301 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 173 millions de dollars est inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 128 millions de dollars, à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 32. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffrait à environ 331 millions de dollars au 1^{er} janvier 2022 (339 millions de dollars au 2 janvier 2021). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 1^{er} janvier 2022, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 2 janvier 2021) et un montant total de 469 millions de dollars (470 millions de dollars au 2 janvier 2021) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. Au 1^{er} janvier 2022, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 52 millions de dollars au total (86 millions de dollars au 2 janvier 2021) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 21). Au 1^{er} janvier 2022, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 2 janvier 2021) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % au 2 janvier 2021) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de la société. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. La société garantit les obligations de 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 2 janvier 2021) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

Cautionnement de Glenhuron Bank Limited En lien avec l'avis de nouvelle cotisation que l'Agence du revenu du Canada a fait parvenir à la société à l'égard de certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 31), la société a conclu un cautionnement avec le ministère des Finances afin de faire appel des avis de nouvelle cotisation. Par suite de la décision de la Cour de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués, le montant du cautionnement s'élève à 56 millions de dollars (52 millions de dollars au 2 janvier 2021). La société s'attend à ce que le cautionnement soit libéré en 2022 en raison de la décision favorable de la Cour suprême (voir la note 31).

Garantie sous forme de trésorerie Au 1^{er} janvier 2022, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 93 millions de dollars (102 millions de dollars au 2 janvier 2021), dont un montant négligeable (montant négligeable au 2 janvier 2021) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« Mastercard »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. Au 1^{er} janvier 2022, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 2 janvier 2021).

La société a mis en place, au nom d'une de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 11 millions de dollars (11 millions de dollars au 2 janvier 2021) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, ce qui représente environ 9 % (9 % au 2 janvier 2021) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 41 millions de dollars (52 millions de dollars au 2 janvier 2021) (voir la note 11).

Note 33. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 175 475 019 actions ordinaires de la société, soit environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. Galen G. Weston est propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington, de 78 650 662 actions ordinaires de Weston au total, soit environ 53,6 % des actions ordinaires en circulation de Weston. Galen G. Weston est également le propriétaire véritable de 473 636 actions ordinaires de la société, soit environ 0,1 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Weston est l'actionnaire détenant le contrôle de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Par conséquent, Propriétés de Choix est une partie liée en raison du contrôle commun. Au 1^{er} janvier 2022, Weston détenait une participation véritable d'environ 61,7 % dans Propriétés de Choix (61,8 % au 2 janvier 2021). La société est le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 55,9 % (57,0 % au 2 janvier 2021) des produits locatifs de Propriétés de Choix et occupant 56,0 % de sa superficie locative brute au 1^{er} janvier 2022 (55,3 % au 2 janvier 2021). La société conclut également diverses ententes et transactions avec Propriétés de Choix.

La société a également effectué des achats entre parties liées auprès de Weston Foods, une ancienne filiale de Weston. En 2021, Weston a conclu la vente des activités de Weston Foods, qui comprennent des activités de produits de boulangerie frais et surgelés ainsi que des activités de produits de boulangerie de longue conservation. La vente des activités de produits de boulangerie frais et surgelés a été conclue le 10 décembre 2021 et celle des activités de produits de boulangerie de longue conservation, le 29 décembre 2021, date à laquelle Weston Foods a cessé de répondre aux critères de partie liée. Par conséquent, la société rend compte ci-dessous de toutes les transactions avec Weston Foods jusqu'aux dates de vente. De plus, à la clôture de chacune de ces ventes, la société a conclu un accord d'approvisionnement avec les acheteurs de chacune de ces entreprises.

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2021	2020
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants :		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston ^{vi)}	541 \$	624 \$
Vente de stocks à une filiale de Weston	1	1
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	32	41
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston et Wittington		
Entente de partage des coûts avec Weston ⁱⁱ⁾	54 \$	47 \$
Prestation de services administratifs fournis par Weston ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	19	18
Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington	—	3
Transactions avec Propriétés de Choix		
Paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ^{iv)}	751 \$	733 \$
Frais de gestion d'immeubles et autres frais d'administration payés à Propriétés de Choix	—	1
Paiements au titre des résiliations de baux versés à Propriétés de Choix	2	—
Paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix ^{v)}	(2)	(1)

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que la société mère de cette société et Wittington ont un administrateur en commun. Au 1^{er} janvier 2022, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 1 million de dollars (2 millions de dollars au 2 janvier 2021).
- ii) La société et Weston ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) En 2021, les paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ont compris des loyers de base de 528 millions de dollars (515 millions de dollars en 2020) et des charges d'exploitation de 223 millions de dollars (218 millions de dollars en 2020).
- v) En 2021, la société a reçu de Propriétés de Choix des paiements au titre de la densification des sites de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2020). Certains immeubles de placement vendus à Propriétés de Choix comprennent des terrains excédentaires ayant un potentiel d'aménagement. Propriétés de Choix compensera la société au fil du temps en lui versant des paiements liés à la densification des sites, au fur et à mesure qu'elle procédera à l'aménagement, à la densification ou au réaménagement de ces terrains excédentaires. Les paiements que reçoit la société sont calculés selon une grille tarifaire, laquelle est décrite dans l'accord d'alliance stratégique, qui tient compte de la région, du classement sur le marché et du type d'utilisation de l'immeuble.
- vi) En 2021, Weston a conclu la vente des activités de Weston Foods, qui comprennent des activités de produits de boulangerie frais et surgelés ainsi que des activités de produits de boulangerie de longue conservation. La vente des activités de produits de boulangerie frais et surgelés a été conclue le 10 décembre 2021 et celle des activités de produits de boulangerie de longue conservation, le 29 décembre 2021, date à laquelle Weston Foods a cessé de répondre aux critères de partie liée. Par conséquent, la société rend compte de toutes les transactions avec Weston Foods jusqu'aux dates de vente. De plus, à la clôture de chacune de ces ventes, la société a conclu un accord d'approvisionnement avec les acheteurs de chacune de ces entreprises.

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
Weston ⁱ⁾	10 \$	55 \$
Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	3	(8)

i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.

ii) Les soldes se rapportent à d'autres créances, déduction faite d'autres charges à payer à Propriétés de Choix.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. La société participe également à un régime collectif, qui est commandité par Weston, sa société mère. À titre de participant au régime collectif, la société versera des cotisations à hauteur de sa quote-part du coût des prestations définies, y compris les intérêts, les coûts des services rendus et les charges administratives, au régime collectif. En 2021 et en 2020, la société n'a versé aucun montant au régime collectif.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	9 \$	6 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	9	9
Rémunération totale	18 \$	15 \$

Fonds de capital de risque En 2020, Loblaw, Weston et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque »). Le commandité du fonds de capital de risque est une filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque. Le fonds de capital de risque a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque. Le montant en capital engagé par la société s'élève à 33 millions de dollars sur une période de 10 ans. À ce jour, la société a investi 15 millions de dollars dans le fonds de capital de risque, dont une tranche de 9 millions de dollars a été investie en 2021 (6 millions de dollars en 2020) (voir la note 18).

Autres transactions et ententes conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord expire le 5 juillet 2023, soit 10 ans après le premier appel public à l'épargne.

Convention de gestion d'immeubles Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, des services de gestion d'immeubles pour les immeubles dont les locataires sont des tierces parties. La durée initiale de ces services est de deux ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes d'un an. La convention de gestion d'immeubles a été résiliée en date du 31 décembre 2020.

Convention d'administration des contrats de sous-location Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, certains services d'administration en lien avec les contrats de sous-location des activités de postes d'essence conclus avec Brookfield Business Partners L.P. La durée initiale de ces services est de cinq ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes d'un an. La convention d'administration des contrats de sous-location a été résiliée en date du 31 décembre 2020.

Lettres de crédit Au 1^{er} janvier 2022, la société n'avait remis à la province d'Ontario et à la ville de Toronto, au nom de Propriétés de Choix, aucune lettre de crédit se rapportant au report de droits de cession immobilière sur les immeubles acquis auprès de la société (2 millions de dollars au 2 janvier 2021).

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix :

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021
	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location	478 \$	507 \$	474 \$	478 \$	407 \$	1 778 \$	4 122 \$	3 986 \$

Passifs financiers En 2021, la société a cédé un immeuble de commerce de détail (cinq immeubles de commerce de détail en 2020) à Propriétés de Choix pour un produit totalisant 12 millions de dollars (46 millions de dollars en 2020). L'immeuble a été reloué par la société. Cette transaction ne répondait pas aux critères de vente d'actif aux termes de l'IFRS 15 puisque la société n'a pas cédé le contrôle de l'immeuble aux termes des contrats de location. Le produit total a été comptabilisé à titre de passifs financiers et, au 1^{er} janvier 2022, un montant de 3 millions de dollars (3 millions de dollars au 2 janvier 2021) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 54 millions de dollars (43 millions de dollars au 2 janvier 2021), dans les autres passifs (voir la note 22). En 2021, des charges d'intérêts de 3 millions de dollars (charges négligeables en 2020) ont été comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 6) et un remboursement de 4 millions de dollars (remboursement négligeable en 2020) a été effectué sur les passifs financiers envers Propriétés de Choix.

Note 34. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires. Il comprend également les pharmacies situées en magasin, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale et il soutient le programme *PC Optimum*^{MC}. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme *PC Optimum*^{MC}, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	2021				2020			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	52 269 \$	1 182 \$	(281) \$	53 170 \$	51 859 \$	1 097 \$	(242) \$	52 714 \$
Résultat d'exploitation	2 713 \$	224 \$	— \$	2 937 \$	2 231 \$	134 \$	— \$	2 365 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	431	64	—	495	655	87	—	742
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 282 \$	160 \$	— \$	2 442 \$	1 576 \$	47 \$	— \$	1 623 \$
Résultat d'exploitation	2 713 \$	224 \$	— \$	2 937 \$	2 231 \$	134 \$	— \$	2 365 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 623	41	—	2 664	2 571	25	—	2 596
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	492	—	—	492	552	—	—	552
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(506)	—	—	(506)	(509)	—	—	(509)
Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾	5 322 \$	265 \$	— \$	5 587 \$	4 845 \$	159 \$	— \$	5 004 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	2 117	41	—	2 158	2 062	25	—	2 087
Montant ajusté du résultat d'exploitation	3 205 \$	224 \$	— \$	3 429 \$	2 783 \$	134 \$	— \$	2 917 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 427 millions de dollars (460 millions de dollars en 2020).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur. Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entrée en vigueur à l'exercice 2021. Aux termes de la nouvelle méthode, la société n'apporte plus d'ajustements pour tenir compte des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes (déduction faite des reprises), de certaines charges de restructuration et autres charges connexes, des frais de règlement au titre des régimes de retraite, des modifications des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi et d'autres éléments. Se reporter à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour obtenir des renseignements sur le changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 506 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Les produits de la société, en fonction du type de biens ou de services, font l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Alimentation au détail	37 481 \$	37 596 \$
Pharmacies au détail		
Médicaments sur ordonnance	7 224 \$	6 758 \$
Produits de l'avant du magasin	7 564	7 505
	14 788 \$	14 263 \$
Total du secteur Vente au détail	52 269 \$	51 859 \$
Services financiers	1 182	1 097
Éliminations ⁱ⁾	(281)	(242)
Total	53 170 \$	52 714 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 2 janvier 2021 ⁱ⁾
Total des actifs		
Vente au détail	31 613 \$	31 300 \$
Services financiers	5 001	4 573
	36 614 \$	35 873 \$

i) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		
Vente au détail ⁱ⁾	1 154 \$	1 193 \$
Services financiers	29	31
	1 183 \$	1 224 \$

i) En 2021, les entrées d'immobilisations corporelles du secteur Vente au détail ont compris des paiements anticipés de 1 million de dollars qui ont été effectués en 2020 et transférés en provenance des autres actifs. En 2020, les entrées d'immobilisations corporelles du secteur Vente au détail ont compris des paiements anticipés de 66 millions de dollars qui ont été effectués en 2019 et transférés en provenance des autres actifs.

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Au 1^{er} janvier 2022, au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021	2020 ³⁾	2019 ³⁾
Résultats d'exploitation consolidés			
Produits	53 170 \$	52 714 \$	48 037 \$
Augmentation des produits	0,9 %	9,7 %	2,9 %
Résultat d'exploitation	2 937 \$	2 365 \$	2 270 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 587	5 004	4 775
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,5 %	9,5 %	9,9 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	495 \$	742 \$	747 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	684	742	747
Bénéfice net	1 976	1 192	1 131
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 875	1 108	1 081
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 863	1 096	1 069
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 911	1 499	1 427
Résultat consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net dilué	5,45 \$	3,06 \$	2,90 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	5,59 \$	4,18 \$	3,87 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 440 \$	1 937 \$	1 190 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	4 827	5 191	3 960
Dépenses d'investissement	1 183	1 224	1 206
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 959	2 247	1 210
Mesures financières			
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,6 x	2,9 x	3,1 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	17,3 %	13,8 %	12,9 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	9,8 %	8,1 %	7,5 %

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Au 1^{er} janvier 2022, au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2021	2020 ³⁾	2019 ³⁾
Résultat d'exploitation du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	52 269 \$	51 859 \$	47 099 \$
Résultat d'exploitation	2 713	2 231	2 082
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	16 041	15 300	13 998
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage ²⁾	30,7 %	29,5 %	29,7 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 322 \$	4 845 \$	4 565 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,2 %	9,3 %	9,7 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 623 \$	2 571 \$	2 502 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail			
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail ⁴⁾	0,3 %	8,6 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail ⁴⁾	5,0 %	4,9 %	3,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance du secteur des pharmacies au détail	8,4 %	5,3 %	4,4 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	2,1 %	4,5 %	2,9 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	71,2	71,0	70,8
Nombre de magasins détenus par la société	545	550	548
Nombre de magasins franchisés	551	542	540
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 342	1 347	1 343
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers			
Produits	1 182 \$	1 097 \$	1 196 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	160	47	105
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers			
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	3 128 \$	3 165 \$	3 298 \$
Créances sur cartes de crédit	3 443	3 109	3 624
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	205	237	196
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	12,7 %	13,3 %	13,5 %
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	2,5 %	3,4 %	3,4 %

Notes de fin de document des résultats financiers et du sommaire financier

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2021 – Revue financière de la société, à la page 162.
- 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
- 3) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
- 4) Les résultats sont présentés en fonction d'un nombre comparable de semaines. Un nombre comparable de semaines serait de 12 semaines contre 12 semaines ou de 52 semaines contre 52 semaines.